Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Reconnaissance maladie pro epicondylite

Par cri36

Bonjour à tous. Mon propos concerne la non reconnaissance de la maladie Pro de mon épouse par la CPAM. Mon épouse a travaillé durant 5 mois sur une chaine de production celle-ci effectuant par jour des milliers de gestes de pronosupination. Suite aux douleurs persistantes mon épouse à eu l'opportunité de changer de poste dans cette même entreprise, poste occasionnant moins de mouvements. Néanmoins les douleurs ont persistées malgré ce changement de poste. De ce fait une déclaration de maladie pro a été faite auprès de la cpam. Le délai de prise en charge de 14 j a bien été respecté. le soucis est qu'une enquête diligentée par la CPAM a été effectué auprès de l'entreprise de mon épouse l'enquêteur ne prenant en compte que le poste actuel de mon épouse sans rechercher quelle était l'activité de mon épouse dans son emploi précédent à la production et quels étaient les mouvements pouvant conduire à l'apparition de la maladie en cause. de ce fait la CPAM rejette la demande de maladie Pro au fait que les gestes de pronosupination de sont pas effectués de façon habituelle et répétitive sur le poste actuel sans bien sur se référer au poste précédent à la production, et de ce fait la CPAM indique que la liste limitative des travaux exigée par le tableau 57b n est pas respecté au regard du poste actuel. Pouvez vous me dire si cette décision est contestable car l'origine de la maladie se situe bien dans la période ou mon épouse était à la production tout les documents médicaux confirmant bien l'existence de la maladie désignée comme épicondylite.
merci beaucoup pour votre aide